

Le programme habitat adopté

Pour cette ultime séance de l'année, tenue fin décembre, le maire de Saint-Martin-de-Bernegoue, Frédéric Nourigeon, a accueilli les deux conseillers départementaux de la Plaine niortaise, Thierry Devautour, en charge de l'administration des services, et Nathalie Vinatier, en charge du handicap au conseil départemental. Les deux élus ont axé leur intervention sur leur souhait d'être au plus près des habitants, des associations et des élus.

Urbanisme. Le dossier majeur du conseil a consisté en l'étude du programme local de l'habitat porté par l'Agglomération du niortais et qui doit porter sur la période 2022-2027. S'il a pour objectif de contribuer à l'attractivité du territoire, il estime la production de logements nouveaux à 650 par an, dont 325 pour Niort, et accompagne son programme d'actions d'un budget de 16,5 millions d'euros. Le conseil municipal de Saint-Martin émet un avis favorable à ce programme d'habitat.

Déchets ménagers. Compétence de l'Agglo du niortais, un projet d'évolution de la collecte des déchets ménagers a été présenté. La réduction at-



Le Clan de Saint-Martin a été réhabilité par l'association Arbre avec le soutien de la municipalité.

tendue à 543 kg par habitant et par an n'a pas été atteinte avec 603 kg en 2020, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2019, et le coût aidé par habitant est de 114 € contre 79 € pour la moyenne nationale. Niort Agglo enfouit beaucoup de déchets non-valorisés et est donc pénalisée par des taxes. Des pistes d'évolution sont envisagées, comme une harmonisation entre les communes, ou encore une collecte robotisée. Le territoire de Plaine de Courance et ses douze communes sera expérimental pour arriver à une baisse des coûts globaux

et une incitation au tri des déchets.

Associations. Une subvention de 90 € est attribuée à neuf associations locales, Acca, Afn, E vie danse, Impulsion gym, Admr, Ape, foyer rural, Why notes, Traditions médiévales. Par contre, Cab à rires, Ats et Arbre ne sollicitent pas de subventions car aidées par le prêt de salles ou de terrains par la collectivité.

Repas des aînés. La situation sanitaire liée au Covid-19 amène le conseil à annuler le repas traditionnel, ainsi que les vœux municipaux de janvier.